

# GUIDE DÉCHÈTERIE



Ablon-sur-Seine  
Arcueil  
Chevilly-Larue  
Choisy-le-Roi  
Fresnes  
L'Haÿ-les-Roses  
Orly  
Rungis  
Thiais  
Villeneuve-le-Roi

**POUR TOUTES INFORMATIONS  
SUR LES DÉCHÈTERIES**

# LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES DE LA RIVED



**Déchèterie de  
Fresnes/Chevilly-Larue**

Zone Cerisaie Nord  
Rue du Stade  
94550 Chevilly-Larue

**Déchèterie de  
Choisy-le-Roi**

133, avenue d'Alfortville  
94600 Choisy-le-Roi

**Déchèterie de  
Villeneuve-le-Roi**

ZAC des Vœux Saint-Georges  
Rue des Vœux Saint-Georges  
94290 Villeneuve-le-Roi

1

0 805 017 026

Service gratuit  
+ prix appel

2

[www.rived.fr](http://www.rived.fr)

# LES HORAIRES D'OUVERTURE



## En semaine

De 14 h 00 à 19 h 00

## Le samedi

De 09 h 30 à 13 h 00 et  
de 14 h 00 à 19 h 00

## Le dimanche

De 09 h 30 à 13 h 00

**Les déchèteries sont  
fermées les jours fériés,  
ainsi que :**

- **Mardi** pour la déchèterie de Fresnes/Chevilly-Larue
- **Mercredi** pour la déchèterie de Choisy-le-Roi
- **Judi** pour la déchèterie de Villeneuve-le-Roi

## RETROUVEZ AU DOS LES DÉCHETS AUTORISÉS ET REFUSÉS



# CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès aux déchèteries s'effectue avec un **badge nominatif** qui doit être présenté au gardien à chaque passage, accompagné d'une **pièce d'identité** et de la **carte grise du véhicule**.

### POUR OBTENIR VOTRE BADGE

Il vous suffit, lors de votre première visite en déchèterie, de présenter une **pièce d'identité** accompagnée d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois et de la **carte grise d'un véhicule personnel**.

### LES VÉHICULES SUIVANTS SONT INTERDITS :

- Hauteur supérieure à 2,5 m
- Poids en charge supérieur à 3,5 tonnes
- Véhicule avec un logo d'entreprise
- Véhicule à plateau, à hayon ou avec benne basculante

# LA BONNE CONDUITE LORS DE VOTRE VISITE

LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES EST UN SERVICE PUBLIC, GRATUIT  
POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE LA RIVED.

## VOICI QUELQUES CONSEILS ET RÈGLES À RESPECTER LORS DE VOTRE VISITE :

- Préparer votre venue, **séparer vos déchets par catégorie** avant de les charger dans votre véhicule
- À chaque passage : **présenter** votre **badge nominatif**, accompagné de votre **pièce d'identité** et de la **carte grise** du véhicule
- **Respecter les consignes données** par l'agent de déchèterie
- **Laisser le site propre** après votre passage
- **Rester courtois** envers l'agent de déchèterie et les autres usagers

## POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ :

- La récupération est interdite
- Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte des déchèteries
- Vos enfants doivent rester dans votre véhicule

L'agent de déchèterie a pour rôle de vous accueillir, vous conseiller et vous orienter vers les bennes et les conteneurs appropriés. Il est aussi chargé de contrôler l'accès et de veiller à la sécurité des usagers et du site.

Toute personne se présentant sur les déchèteries est tenue de respecter le règlement intérieur consultable sur le site [www.rived.fr](http://www.rived.fr) ou en déchèterie.

# LES DÉCHETS AUTORISÉS



## LES DÉCHETS ACCEPTÉS SANS LIMITE DE PASSAGE EN RESPECTANT LES CONSIGNES :

- Cartons vidés et pliés
- Ferraille
- Pots, bocal et bouteilles en verre
- Papiers
- Textiles, linges de maison, chaussures en sac de 30 l maximum
- Lampes/néons
- Piles
- Cartouches d'encre
- Pneus déjantés
- Gros électroménager
- Petits appareils électriques
- Écrans

## LES DÉCHETS ACCEPTÉS DANS LA LIMITE DE 15 PASSAGES ANNUELS SELON DES QUANTITÉS LIMITÉES POUR CHAQUE PASSAGE :

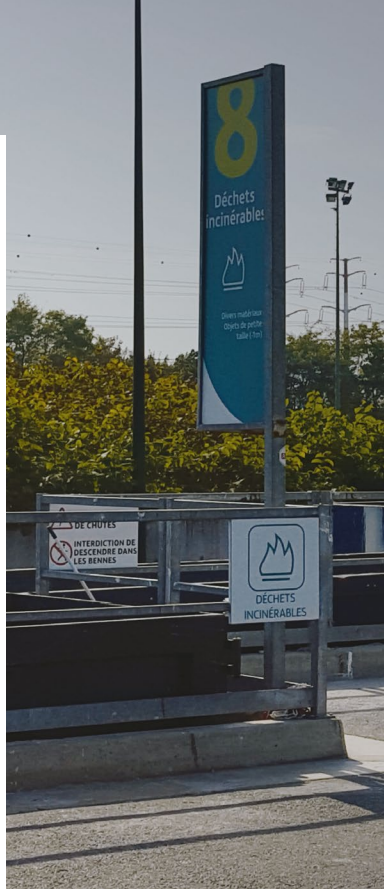
- Gravats en sacs à vider dans la benne (2 m<sup>3</sup>)
- Plâtre en sacs (2 m<sup>3</sup>)
- Déchets verts en sacs à vider dans la benne (2 m<sup>3</sup>)
- Mobilier (2 m<sup>3</sup>)
- Bois (2 m<sup>3</sup>)
- Objets encombrants (2 m<sup>3</sup>)
- Polystyrène (2 m<sup>3</sup>)
- Huiles moteur (10 l)
- Huiles alimentaires (5 l)
- Batteries (3 unités)
- Déchets dangereux (1 m<sup>3</sup>) : colles, mastic, peintures, vernis, liquide de refroidissement, pesticides, radiographies... dans des emballages fermés et identifiés.



## LES DÉCHETS REFUSÉS

### LES DÉCHETS SUIVANTS SONT REFUSÉS:

- Ordures ménagères
- Médicaments
- Déchets d'activités de soin à risque infectieux
- Déchets explosifs ou radioactifs
- Bouteilles de gaz
- Amiante
- Extincteurs



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains de vos objets peuvent être réutilisés et bénéficier d'une seconde vie !

Pensez à les déposer dans l'une des ressourceries du territoire.

### Les autres ressourceries proches de chez vous :

- La ressourcerie La Mine  
74, avenue de la Convention  
94110 Arceuil
- La recyclerie des Portes de l'Essonne  
29, quai de l'Industrie  
91200 Athis-Mons
- L'association Rejoué  
20, avenue de l'Abbé Roger Derry  
94400 Vitry-sur-Seine

**+ d'informations sur [www.rived.fr](http://www.rived.fr) ou en déchèterie.**



**1 PLACE LE CORBUSIER  
94310 ORLY**

**JETONS - / TRIONS +**